



Réservé à l'administration

N°

Date de réception	Choix reconnaissances
Catégorie	Paiement VIR – Chèque - Espèces

Demande d'engagement VHRS

	Concurrent	Pilote	Copilote
Nom du Team			
Nom			
Prénom			
Précisez si priorité FFSA			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Nationalité			
Adresse			
Téléphone portable			
Courriel			
Adresse pendant le rallye			
N° de licence			
Code ASA			
N° Permis de conduire			
Délivré le			
Délivré à			



Description de la voiture

Marque		Modèle	
Type		Cylindrée (cm ³)	
Année de fabrication		Couleur dominante	
N° de laisser passer		Pays d'enregistrement	

Moyenne choisie

<input type="radio"/> Haute	<input type="radio"/> Intermédiaire	<input type="radio"/> Modérée	<input type="radio"/> Basse
-----------------------------	-------------------------------------	-------------------------------	-----------------------------

Choix reconnaissances (cocher les deux si panachage avec un maximum sur 2 jours)

<input type="radio"/> Session 1 : Samedi 17 février 2024 de 9H00 à 18H00 Dimanche 18 février 2024 de 9H00 à 18H00	<input type="radio"/> Session 2 : Vendredi 23 février 2024 de 9H00 à 18H00
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------

Droits d'engagements

Une demande non accompagnée des droits d'engagement ou incomplète ne sera pas prise en considération. Les chèques ne seront encaissés que le lundi suivant le rallye.

<input type="radio"/> Engagement : 480 €	<input type="radio"/> Équipage complet ASACSO ou venant de plus de 500 km : 450 €
<input type="radio"/> Engagement sans pub : 960 €	<input type="radio"/> Équipage complet ASACSO ou venant de plus de 500 km : 900 €

Programme publicitaire

Pour les entreprises qui prendraient une page complète de publicité dans le programme officiel du BAC 2024, elles se verraient offrir un engagement gratuit pour le concurrent de leur choix.

Nom de la société : Adresse :
<input type="radio"/> Publicité format A4 dans le programme BAC 2024 : 600 €
Envoyer votre publicité que vous voulez insérer dans le programme du Rallye à : asacso33@gmail.com accompagné d'une copie de ce document. ATTENTION DATE LIMITE : LE 12 FEVRIER 2024.

Informations détaillées pour le paiement

<input type="radio"/> Par chèques à libeller à l'ordre de : ASACSO À renvoyer avec la présente demande remplie l'adresse administrative du rallye.
<input type="radio"/> Par virement : Libellé : nom du concurrent avec mention Rallye du BAC IBAN : FR76 1558 9335 7207 7839 9124 003 BIC : CMBRFR2BXXX Renvoyez la présente demande par courriel à asacso33@gmail.com ou courrier à l'adresse administrative du rallye.
<input type="radio"/> En espèces : Renvoyer la présente demande remplie + un chèque de caution rendu jour du rallye contre espèces à l'adresse administrative du rallye.



Documents à inclure dans l'envoi

- Permis de conduire
- Carte grise du véhicule
- Licences pilote et copilote (si licence à l'année)

Assistance emplacement de 6x6 maxi pour chaque équipage

Type de véhicule	<input type="radio"/> Fourgon léger / voiture	<input type="radio"/> Semi-remorque	<input type="radio"/> Camping-car
Assistances groupées	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Nom des équipages :	

Déclaration de décharge de responsabilité :

J'accepte sans réserve les termes du règlement du rallye du BAC, notamment les dispositions relatives aux assurances dont j'ai compris la description ainsi que la portée des garanties. J'ai bien noté qu'il m'appartient de souscrire toute assurance individuelle complémentaire que je jugerais utile concernant ma personne et mes biens. Je dégage l'organisation du rallye du BAC, ses représentants et personnels de toute responsabilité pour tous dommages corporels, matériels ou autres pouvant survenir à ma personne et/ou à mes biens et qui ne seraient pas indemnisés par les assurances souscrites par l'organisateur à l'occasion du rallye du BAC.

Reconnaissance et accord :

Par ma signature, je déclare que toutes les informations contenues sur ce bulletin d'engagement sont correctes. En outre, je reconnais et approuve intégralement les termes et conditions de la décharge ci-dessus et j'accepte tous les termes et conditions liés à ma participation à cette épreuve.

Signature du Concurrent	Signature du Pilote	Signature du Copilote
-------------------------	---------------------	-----------------------

Fait à le / /

À renvoyer à : 9ème Rallye du BAC ASACSO 8 Place des Quinconces 33000 BORDEAUX	Avant le lundi 12 février 2024 Cachet de la poste faisant foi Merci de ne pas attendre le dernier moment afin de nous faciliter l'organisation de votre venue. Les chèques ne seront encaissés qu'après le rallye.
---------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



ASSOCIATION SPORTIVE
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST

9^{ème} RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC

9^{ème} RALLYE VHRS
23, 24 & 25 FEVRIER 2024

www.asacso.free.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHRS

Le règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, Castillon la Bataille, Caplong, Coubeyrac, Doulezon, Gensac, Massugas, Mouliets et Villemartin, Pujols, Saint Quentin de Caplong, Sainte Radegonde, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

^{ème} **9 édition du RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC**

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE

LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :
Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

DEPART REFUSE

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !
Soyez-en remerciés.

L'ASACSO

Parution du règlement : Lundi 18 décembre 2023

Ouverture des engagements : Lundi 18 décembre 2023

Clôture des engagements : Lundi 12 février 2024

Distribution du carnet d'itinéraire : 17,18 février 2024 de 9h00 à 12h30 à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille

23 février 2024 de 8h30 à 13h00 à

Dates et heures des reconnaissances : 17,18 et 23 février 2024 de 9h00 à 18h00

Vérifications pré-administratives : A la remise du carnet d'itinéraire

Vérifications administratives : 23 février 2024 de 10h00 à 18h00 au Centre Culturel François Mitterrand à Castillon la Bataille

Les heures de convocation doivent être scrupuleusement respectées

Vérifications techniques : 23 février 2024 de 10h15 à 18h15
Centre Technique le Bourg à MOULIETS

Mise en place du parc de départ : 23 février 2024 à partir de 10h35 parking Allée de la République à Castillon la Bataille

1ère réunion des Commissaires Sportifs le : 23 février 2024 à partir de 17h00
Salle des CCS : Mairie de Castillon

Publication des équipages admis au départ : 23 février 24 à 18h45, Allée de la République Castillon la Bataille et le site internet de la FFSA et sur le Google drive du Rallye.

Publication des heures et ordres de départ : 23 février 2024 à 19h30, Allée de la République Castillon la Bataille et sur le site internet de la FFSA et sur le Google Drive du Rallye.

Briefing de la Direction de Course : : samedi 24 février à 8h00 au PC Course Mairie de Castillon la Bataille.

Briefing des voitures d'encadrement (équipages au complet) : samedi 24 février à 9h15 au PC Course Mairie de Castillon la Bataille.

Départ du 9^{ème} Rallye du BAC : pour le 1^{er} VHC le 24 février 2024 à 10h30, allée de la République à Castillon la Bataille.

Arrivée de la 1^{ère} étape : 24 février 2024 à partir de 17h13 pour le 1^{er} VHC, allée de la République à Castillon la Bataille.

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape : 24 février 2024 à 21h00, Allée de la République Castillon la Bataille, et sur le site internet de la FFSA et sur le Google drive du rallye.

Publication de l'ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape : 24 février 2024 à 21H00, Allée de la République Castillon la Bataille et sur le site internet de la FFSA et sur le Google drive du Rallye.

Départ de la 2^{ème} étape : 25 février 2024 à 7h30 (VHC)

Arrivée du 9^{ème} Rallye du BAC : 25 février 2024, le 1^{er} équipage à partir de 13h58 (1^{er} VHC), allée de la République à Castillon la Bataille

Publication des résultats du rallye : 25 février 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent Allée de la république, sur le site internet de la FFSA, et sur le Google Drive du Rallye

Remise des prix : 25 février 2024 après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats, sur le podium d'arrivée, allée de la République à Castillon la Bataille.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest, organisateur administratif et technique, organise les 23, 24 et 25 février 2024 une épreuve automobile nationale dénommée **le 9^{ème} rallye Bordeaux Aquitaine Classic** et **5^{ème} Rallye Moderne Bordeaux Aquitaine Classic**.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 34 en date du 22/12/2023

Enregistré par la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud sous le N° 2 du 22/12/2023



Comité d'Organisation

Président de l'ASACSO: Jerry GAUGAIN

Coordinateurs du Rallye : Jerry Gaugain & Laurent CADUSSEAU

Responsable Matériel et RTS : Bruno MARILL & Jean Philippe Labeylie

Responsable Partenaire : Pierre BENOIST & Bernard DEES

Responsable Road-book et Autorisation administratives : J-Pierre Desprez

Responsable Logistique : Laurent CADUSSEAU

Responsable Parcs: Didier Bonnet

Membres de l'ASACSO et bénévoles : Gérard BONNET, Alain TRILLAUD, Philippe DALBON

Myriam & Christian LANTRES, Bernard MANDOJANA

Laëtitia & Yannick LACOUTURE, Olivier LAPORTE

Dominique CASTERA, Patrice DUVERGER, Alain LACOUTURE

Siège Social du Rallye : ASACSO
8 Place des Quinconces
33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.35.81.

Secrétariat du rallye : ASACSO
8 Place des Quinconces
33000 BORDEAUX
Tél : 05.56.52.35.81 Contact : asacso33@gmail.com

Permanence du rallye : Vendredi 23/02/2024 Mairie de Castillon la Bataille
Samedi 24/02/2024 Mairie de Castillon la Bataille
Dimanche 25/02/2024 Mairie de Castillon la Bataille
Tél : 06.20.53.37.61.

Tableau d'Affichage : Officiels et informations – Abri Technique
Vendredi soir: Allée de la République à Castillon la Bataille
Samedi: Allée de la République à Castillon la Bataille

L'ASACSO Organisateur Administratif et Technique s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA
Président du Collège des Com Sportifs	COURMONTAGNE	11849	1004
Membre du Collège	PIQUENOT Jérôme	184397	1110
Membre du Collège	FOURCADE Annie	15323	1006
Directeur de Course Général	TRONCAL Guy	1056	1706
Directeur de course Adjoint PC ES 1/4/7/10	MARTY Patrice	9699	0915
Directeur de course Adjoint PC ES 2/5/8/11	BOUCHON Françoise	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES/3/6/9	DANIEL Philippe	50805	1004
Directeur de course « Nouveau départ & Moyennes VH »	MARTY Patrice	9699	0915
Directeur d'Épreuve ES 1/4/7/10	ESCLOUPE Yves	76046	0903
Chronométrateur Départ ES 1/4/7/10	BRANDY VALETTE	12194	805
Chronométrateur Arrivée ES 1/4/7/10	BRUN Alain	30267	1706
Directeur d'Épreuve ES 2/5/8/11	MOUTREUIL Michel	20481	1009
Chronométrateur Départ ES 2/5/8/11	RUBAULT Bernard	220582	1004
Chronométrateur Arrivée ES 2/5/8/11	TISSERAND Jean-Louis	181287	1106
Directeur d'Épreuve ES/3/6/9	RAYMOND Jean-Pierre	12215	1004
Chronométrateur Départ ES/3/6/9	LAPOUGE Laurent	13530	1101
Chronométrateur Arrivée ES/3/6/9	GRENEREAU JP	15326	1006
Médecin chef	HERGUE MICHEL	237526	1009
Commissaire technique Responsable Modernes et VH	LARQUEY Serge	8454	1006
Commissaire technique	GIRAUD Patrick	189624	1009
Commissaire technique	BATARD Patrick	146650	1013
Commissaire technique	GAUTHIER Eric	196863	1015
Commissaire technique stagiaire	COUTREAU Estelle	306450	1009
Commissaire technique Responsable « Nouveau départ »	LARQUEY Serge	8454	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	JEAN Philippe	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	FOURCADE Jean	8460	1006
Chargé des relations Presse	BROUHARD Pierre		1009

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour :

- Le Challenge des Commissaires (Nouvelle Aquitaine Sud)
- Le Rallye est inscrit en **PEA** (Participation étrangère autorisée).
- Le Challenge VHRS ligue Nouvelle Aquitaine Sud

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Des vérifications pré-administratives auront lieu à la remise du carnet d'itinéraire à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille. Les vérifications administratives finales (permis, licences mineur(e)s et une lettre du propriétaire de la voiture de Rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire la voiture pendant le rallye, lorsque le(s) pilote(s) n'est pas le propriétaire de la voiture) auront lieu les 23 février 2024 de 10h00 à 18h00 au Centre Culturel François Mitterrand, à Castillon la Bataille

Les concurrents recevront une heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure doit être impérativement respectée. Les concurrents doivent respecter les gestes barrières si nécessaire.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 23 février 2024 à partir de 10h15 au centre technique le bourg à MOULIETS

Pas de réclamation en régularité d'où pas de vérifications finales

1.3.1 P. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie qui servira à départager les ex-aequo).
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FFSA, ou de son passeport technique.
- licences en cours de validité ou Titre de Participation. Pour toute demande de Titre de Participation à la journée, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course, et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émargement, aux équipages.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye Bordeaux Aquitaine Classic doit adresser à :

ASACSO
8 Place des Quinconces
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 52 35 81 Contact : asacso33@gmail.com

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 12 février 2024.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes. (VHC + VHRS + National)

3.1.11.1 P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960 €
- Equipage étranger : 450 €
- Equipage complet ASACSO ou venant de plus de 500 km : 450 €

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'ASACSO complètera afin de donner 30 € à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacement

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie des permis et des licences.

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1. Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2. L'attribution de ces numéros se fera en respectant la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement ou après modification lors des vérifications administratives (Haute, Intermédiaire Basses, Classic SI

3.3.3. L'ordre de départ initial restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

3.3.4. L'ordre sera le suivant :

Véhicules historiques : VHRS, VMRS, VHC et Modernes

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Le rallye historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes :

- Catégorie Régularité Historique Sportive : véhicules construits jusqu'au 31 décembre 1996.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée. Un extincteur de 2 Kg minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.2. Lors des zones de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme CE).

Le port de vêtement recouvrant entièrement les jambes et les Bras est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à l'école primaire Henri Bardon, 11 place du champ de Foire à Castillon la Bataille (33350). Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
- De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
- De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
- Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.

Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier. Additif à venir.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Le Rallye Bordeaux Aquitaine Classic représente un parcours de 292,92 km.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 131,080 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES Saint Quentin de Caplong - 13,230 Km x 4 = 52,920 Km

ES Coubeyrac – 9.09 Km x 4 = 36.360 Km

ES Doulezon-Pujols - 10,45 Km x 4 = 41,800 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire horaire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par ES. Les cordes pourront être neutralisées.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le samedi 17/02 et dimanche 18/02 de 9h00 à 18h00 ou le vendredi 23/02 de 9h00 à 18h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7. conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs réglementaires FFSA.

7.3.11. Toute différence entre l'heure de pointage et l'heure réelle sera pénalisée par la Direction de Course à raison de :

- pour retard
 - 10 secondes par minute
- pour avance :
 - 60 secondes par minute

7.5P. ZONE DE REGULARITE

Les équipages doivent parcourir les zones de régularité (ZR) à une ou plusieurs moyennes successives fixées par les organisateurs. La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h.

L'organisateur prévoira des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les zones de régularité, sachant que le premier point ne peut pas être avant le premier kilomètre.

Deux transpondeurs GPS seront installés dans chaque voiture par un technicien de l'organisation à la sortie du Parc Fermé au départ de la première étape.

Aucune alimentation électrique est nécessaire.

Ces transpondeurs permettront de déterminer les écarts d'avance ou de retard au 1/10 de seconde par rapport à l'heure idéale de passage sur les points de contrôle secrets.

Exemple :

Moyenne : 50 km/h - longueur de la zone de régularité : 5,1 km – temps idéal : 6 min 07,2 sec

Temps réalisé : 6 min 07,6 sec. = 4/10 de sec. en plus soit 0,4 seconde de pénalités

Temps réalisé : 6 min 06,1 sec. = 11/10 de sec. en moins soit 1,1 seconde de pénalités

Le classement final sera établi sur la base du cumul des pénalités au 1/10 de seconde.

7.5.1 P. INFOS CONCURRENTS VHRS :

Un document dénommé « Infos Concurrents VHRS » rappelant diverses informations pratiques, entre autres les procédures pour effectuer les relevés de mesures du road-book pour les ZR, sera mis à disposition des concurrents avant les reconnaissances

7.5.4P. Pour chaque zone de régularité non effectuée, il sera appliqué 1800,00 secondes de pénalité (équivalent à 30 minutes). Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

-1ère infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €

-2ème infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

7.6. PARC FERME le parc ferme n'est pas obligatoire pour les catégories de régularité,

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route, et la législation routière, (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

Les concurrents devront se présenter au Parc Ferme 30 mn avant le départ de chaque étape.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement général sera fait par ordre décroissant des pénalités toutes moyennes confondues et un classement pour chaque moyenne :

- Moyenne Haute.
- Moyenne Intermédiaire
- Moyenne Modérée
- Moyenne Basse

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur. Si des ex-aequo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats, sur le podium d'arrivée, allée de la République à Castillon la Bataille.

=

ÉPREUVE :

DATE :

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES PRÉLIMINAIRES

Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité

 Exemple **PILOTE**
PILOTE

Nom : _____ Prénom : _____ N° Licence : _____

Nationalité : _____ Nom de l'équipe : _____

CASQUE

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

SYSTÈME DE RETENUE FRONTALE DE LA TÊTE (RFT) - Dispositif également appelé HANS.
RFT : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

VÊTEMENTS DE PROTECTION
Combinaison : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Gants : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Cagoule : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Haut de sous vêtement : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Bas de sous vêtement : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Chaussettes : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Chaussures : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Fait à : _____

Signature du PILOTE : _____

Le : ____ / ____ / ____

ÉPREUVE :

DATE :

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES PRÉLIMINAIRES

Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité

Exemplaire **PILOTE**

VOITURE

Marque : _____ Modèle : _____ Cylindrée : _____

Groupe : _____ Classe : _____ Année : _____

ARMATURE DE SÉCURITÉ

- Standard – Annexe J
- Homologuée ASN (présenter la fiche d'homologation ASN)
- Homologuée FIA (présenter la fiche d'homologation FIA)

HARNAIS : 4 points 5 points 6 points

Constructeur : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Date de fin de validité : _____

SIÈGE :

Constructeur : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Date de fin de validité : _____

RÉSERVOIR D'ESSENCE :

D'origine du véhicule : OUI NON

Homologué FIA : OUI NON

Constructeur : _____ Norme FIA : _____

N° Homologation FIA : _____ Date de fin de validité : _____

EXTINCTEURS :

Extincteur manuel : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Produit : _____ Contenance : _____

Date de fin de validité : _____

Système installé : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Produit : _____ Contenance : _____

Date de fin de validité : _____ N° Homologation FIA : _____

Fait à : _____

Signature du PILOTE :

Le : ____ / ____ / _____

ÉPREUVE :

DATE :

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES PRÉLIMINAIRES

Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité

 Exemple **CO-PILOTE**
CO-PILOTE

Nom : _____ Prénom : _____ N° Licence : _____

Nationalité : _____ Nom de l'équipe : _____

CASQUE

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

SYSTÈME DE RETENUE FRONTALE DE LA TÊTE (RFT) - Dispositif également appelé HANS.

RFT : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

VÊTEMENTS DE PROTECTION
Combinaison : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Gants : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Cagoule : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Haut de sous vêtement : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Bas de sous vêtement : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Chaussettes : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Chaussures : OUI NON

Fabricant : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Fait à : _____

Signature du CO-PILOTE :

Le : ____ / ____ / ____

ÉPREUVE :

DATE :

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES PRÉLIMINAIRES

Feuille d'enregistrement des équipements de sécurité

Exemplaire **CO-PILOTE**HARNAIS : 4 points 5 points 6 points

Constructeur : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Date de fin de validité : _____

SIÈGE :

Constructeur : _____ Modèle : _____

Norme FIA : _____ N° Homologation FIA : _____

Date de fin de validité : _____

Fait à : _____

Signature du CO-PILOTE :

Le : ____ / ____ / _____



ADDITIF ORGANISATION n°1

Piquets de corde

Compte tenu de l'impérieuse nécessité demandé par les communes de limiter la dégradation de la Chaussée, des piquets de cordes rigides seront installés préalablement au rallye le vendredi 23 février 2024.

**** il est donc interdit d'utiliser les cordes aussi bien durant les reconnaissances que durant le rallye.**

**** il est fortement recommandé à tous les équipages de considérer que tout endroit et particulièrement les courbes sont susceptibles d'être équipé d'un ou de plusieurs piquets de Corde rigide.**

Le Président de l'ASACSO

Jerry GAUGAIN

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque 15589 **Guichet** 33572 **N° de compte** 077839912 40 **Clé RIB** 03

Titulaire du compte : ASSOCIATION SPORTIVE DE L AUTOMO
BILE CLUB SUD OUEST
CHEZ MR CADUSSEAU
4 ALLEE DE CABERNET

33460 ARSAC

Domiciliation : CCM LE TAILLAN MEDOC

Devise : EUR

IBAN
FR76 1558 9335 7207 7839 9124 003

BIC
CMBRFR2BXXX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque 15589 **Guichet** 33572 **N° de compte** 077839912 40 **Clé RIB** 03

Titulaire du compte : ASSOCIATION SPORTIVE DE L AUTOMO
BILE CLUB SUD OUEST
CHEZ MR CADUSSEAU
4 ALLEE DE CABERNET

33460 ARSAC

Domiciliation : CCM LE TAILLAN MEDOC

Devise : EUR

IBAN
FR76 1558 9335 7207 7839 9124 003

BIC
CMBRFR2BXXX

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Banque 15589 **Guichet** 33572 **N° de compte** 077839912 40 **Clé RIB** 03

Titulaire du compte : ASSOCIATION SPORTIVE DE L AUTOMO
BILE CLUB SUD OUEST
CHEZ MR CADUSSEAU
4 ALLEE DE CABERNET

33460 ARSAC

Domiciliation : CCM LE TAILLAN MEDOC

Devise : EUR

IBAN
FR76 1558 9335 7207 7839 9124 003

BIC
CMBRFR2BXXX

Conservez vos RIB inutilisés, ils pourront vous servir ultérieurement